



Caution non rendue totalement

Par **aisnous**, le **12/11/2008** à **21:31**

Nous sommes un jeune couple vivant en région parisienne. Nous avons quitté notre logement le 21 septembre et avons emménagé dans un nouveau logement. Nous attendions avec impatience la récupération de notre caution mais au lieu des 1280 euros nous n'avons récupéré que 674 euros..

L'agence a prélevé le montant des ordures ménagères et elle a gardé EN PRÉVISION 500 euros pour les apurements de charges. j'ai appelé et elle m'a expliqué que la clôture des comptes se ferait le 31 décembre 2008 et donc qu'elle s'occuperait à ce moment là de faire le bilan de ce que nous devons encore ou de ce qu'elle devra nous rendre.. (sachant qu'elle m'a dit que cela pouvait trainer jusqu'en juin 2009!!)

A-t-elle le droit de garder 500 euros en prévision??

Nous sommes un peu perdu et en même temps déprimés de voir que l'argent ne nous est pas rendu alors que nous en aurions grandement besoin!!